

améliorant la productivité des industries primaires et secondaires. Sans aucun doute, le Canada est en mesure de produire une abondance de denrées.

Une autre chose est nécessaire et c'est probablement la plus importante: il nous faut absolument trouver des marchés pour nos produits. Cela devient de plus en plus difficile depuis dix ou quinze ans. Pendant la guerre, personne ne l'ignore, on pouvait vendre tout ce qui était produit. Après la guerre, des pays comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Japon ne produisaient plus parce que leurs fabriques avaient été détruites; le Canada et les États-Unis pouvaient alors produire et vendre tout ce qu'ils pouvaient fabriquer. De nos jours, la concurrence est vive. Ces pays ont reconstruit leurs fabriques et, grâce à de nouvelles machines, produisent des denrées qui font directement concurrence à tous les produits du Canada et des États-Unis. Il est difficile de garder les marchés et, de fait, difficile de les trouver parfois.

J'ai été très heureux d'apprendre que le ministre du Commerce avait décidé de convoquer les délégués commerciaux du Canada dans quelque 40 pays du monde pour qu'ils s'entretiennent avec les fonctionnaires de son ministère et avec des hommes d'affaires canadiens en général, en vue d'établir des programmes et de faire tout ce qui est possible pour écouler sur ces marchés étrangers les denrées que notre pays peut produire et produire à l'avenir.

En ma qualité d'ancien ministre des Affaires des anciens combattants, le court passage du discours du trône qui annonçait une modification à la loi sur les pensions m'a naturellement intéressé. Je dois avouer que cette modification proposée ne m'étonne pas. J'avais recommandé qu'on revisât cette loi l'an dernier, et j'avais d'excellents motifs de croire qu'elle figurerait à l'ordre du jour de la présente session. Qu'il me soit permis d'ajouter que le ministre actuel des Affaires des anciens combattants a toujours été favorable à cette revision. En réalité, elle fait partie du programme que le ministère des Affaires des anciens combattants avait entrepris, visant à une revision de la Charte des anciens combattants en ces trois dernières années. Les honorables sénateurs connaissent les nombreuses lois qui sont inscrites dans la Charte des anciens combattants. La plupart de ces lois ne s'appliquent plus maintenant, car elles avaient trait au rétablissement de nos anciens combattants à leur retour de la seconde guerre mondiale, mais à l'égard des huit ou dix autres on a établi un programme de priorité à l'intention du comité des affaires

des anciens combattants de la Chambre des communes, et ce programme de priorité a été suivi.

D'abord, il y avait la loi sur l'assurance des anciens combattants. La date-limite donnant droit à l'assurance aux termes de cette loi avait été fixée à 1958; or, cette date a été prolongée jusqu'en 1962; depuis 1958, les anciens combattants ont souscrit quelque 18 millions de dollars de plus en assurance.

Les modifications apportées à la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation) permettent maintenant à de nombreux enfants de toucher des prestations qu'ils ne recevraient pas autrement. Les honorables sénateurs n'ignorent pas que les prêts consentis par l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants ont été portés à \$20,000, ce qui est tout à l'avantage des anciens combattants établis sur des terres. Comme je viens de le dire, on avait l'intention d'examiner et de modifier la Loi sur les pensions, mais il était plus urgent, semblait-il, de s'occuper de ces autres lois. La Loi sur les pensions et la Loi sur les allocations aux anciens combattants ont, toutes deux, été modifiées en 1957. Seulement trois modifications ont été apportées à la Loi sur les pensions entre 1920 et 1957. Je suis donc heureux et nullement étonné de voir qu'on se propose de modifier la Loi sur les pensions au cours de la présente session.

Le discours du trône ne serait pas complet s'il ne faisait pas mention du Commonwealth. Nous sommes d'avis que le Commonwealth n'a pas cessé de témoigner de sa vitalité. Le Nigéria a été admis sans réserve membre du Commonwealth. Bien que les comparaisons soient parfois odieuses, nous ne pouvons nous empêcher de penser à la façon si paisible dont le Nigéria a accédé au statut de nation si on le compare au Congo. Ce fut aussi le cas de la Malaisie. Félicitons le peuple anglais d'avoir su comment s'y prendre pour aider ces pays à accéder au rang de nation. La Grande-Bretagne a vu à l'éducation du peuple du Nigéria comme elle a su également aider à former le peuple de la Malaisie. Elle a organisé dans ces pays la fonction civile, mais ne les a pas poussés à faire le grand pas vers la maturité avant qu'ils fussent prêts.

Le premier ministre du Canada a fait ressortir le lien qui nous unit aux membres les plus anciens du Commonwealth. Il est d'avis que nous devons jouer un rôle de plus en plus important quant aux liens les plus anciens et les plus forts qui nous unissent aux pays membres du Commonwealth. Jamais dans l'histoire universelle y a-t-il eu un organisme comparable au Commonwealth pour favoriser la paix, la liberté, la justice et l'entente mutuelle entre les diverses nations